

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
de HABSHEIM
et
ENVIRONS**

**MAIRIE DE RIXHEIM
(Haut-Rhin)
28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX**

Téléphone: 03 89 64 59 59

**A R R E T E
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
ET DE SIGNATURE**

La Présidente du Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9 ;

Vu les délibérations du Comité Directeur du Syndicat en date du 16 avril 2026 relatives à l'élection du Président et des Vice-Présidents ;

CONSIDERANT qu'il y a intérêt, pour la bonne marche de l'administration, à donner une délégation de fonctions et de signature à Madame Marie ADAM, 2ème Vice-Présidente,

ARRETE

ARTICLE 1

Délégation de fonctions est donnée à Madame Marie ADAM, 2ème Vice-Présidente, sous ma surveillance et ma responsabilité, à l'effet d'accomplir tous actes et de signer tous documents relatifs à la compétence 'Sécurité, y compris pour l'ordonnancement des mandats et titres et la certification des pièces justificatives.

ARTICLE 2

Conformément à la délibération du 16 avril 2026, donnant délégation au Président de certaines attributions du Comité Directeur pour la durée de son mandat, délégation est aussi donnée à Madame Marie ADAM, 2ème Vice-Présidente, pour les affaires relevant de ma propre compétence en cas d'empêchement et dans l'ordre des nominations.

ARTICLE 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse
- Monsieur le Procureur de la République de Mulhouse
- Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Mulhouse

A Rixheim, le 24 AVR. 2026

La Présidente,



Catherine MATHIEU-BECHT

Notifiée à l'intéressée le : 24 AVR. 2026

Signature :



Mise en ligne sur le site internet de la ville de Rixheim le : 24 AVR. 2026